



SPASEEN-FO

Académie de Nantes

Tél : Laure Chebardy-Banse (49-72) : 06 23 38 22 50

Tél : René Richard et Sylvie Renaudineau (44-53-85) : 06 23 73 56 40

E-Mail : spaseenfo44@gmail.com / Site : <https://spaseenfo.fr>



CSA SA du 26 JUIN 2026 : La FNEC FP FO a réaffirmé ses revendications !

La PSC, le plan de requalification, le tutorat, le télétravail, la formation à la transition écologique obligatoire ... On vous explique tout !

Point sur l'évolution d'organisation des services

Un document d'une dizaine de pages sur ce point, qui concernait les CIO et les circonscriptions, a été mis en ligne une demi-journée avant l'instance, ne nous permettant pas d'exercer correctement notre mandat. Monsieur le Secrétaire général d'académie a refusé le report de ces questions pour de la FS3CT du 03 juillet et a renvoyé leurs examens à une instance ultérieure. **FO a exprimé le souhait que ces changements, d'actualité immédiate, puissent être débattus avant le mois de novembre ! Nous déplorons à nouveau l'envoi hors délai de documents aussi importants.**

Point EAFC sur le tutorat en services académiques

C'est une démarche d'accompagnement aux nouveaux agents qui en font la demande. Une circulaire est adressée à tous les services académiques courant octobre. Les tuteurs sont rémunérés avec une indemnité de 144 euros et bénéficient d'un livret tuteur et d'un bilan de suivi. Cette année 76 agents ont accédé à ce tutorat.

Pour la FNEC FP FO c'est vraiment trop peu : Outre le montant de l'indemnité, combien de collègues nouvellement nommés, quelques soient leurs missions, se retrouvent seuls face à une charge de travail immense ? Combien de personnels de catégorie C ou B « apprennent le métier » à leurs collègues, nouvellement nommés ou contractuels remplaçants, sans porter le titre de tuteur et sans aucune indemnité !?!

La formation obligatoire sur la transition écologique

A notre question : « *Nous avons appris par des collègues la mise en place d'une formation obligatoire à la transition écologique. Pourquoi cette formation est-elle obligatoire, et pourquoi ne nous a-t-elle pas été présentée en instance ? Cette formation est en distanciel, or au vu de la charge de travail des collègues, nous nous inquiétons de la possibilité de suivi effectif sur le temps de travail, et ce malgré les consignes données aux chefs de service.* »

Nous demandons que cette formation soit réalisée en présentielle ou à défaut en webinaire. » sur le temps de travail !

L'EAFC nous a répondu que cela n'était pas possible !

Nous avons alors proposé lors de l'instance de banaliser une demi-journée, avec un délai de prévenance raisonnable, pour permettre le suivi effectif de la formation sur le temps de travail.

Réponse de l'administration « Nous ne pouvons pas contraindre les chefs de services » !

FO a mis en avant le risque de débordement sur le temps personnel en raison de la surcharge de travail. **Pour la FNEC FP FO c'est non ! Cela relève de la responsabilité de l'employeur de garantir la participation à cette formation obligatoire sur le temps de travail !**

A notre question : « Que se passera-t-il pour les agents qui ne feront pas cette formation ? », réponse : « RIEN », « Nous n'avons pas la possibilité de contrôler » !



Point sur les postes et bilan des requalifications de la filière administrative depuis 2021

1 poste est supprimé à la DRASI. FO a demandé comment la DRASI, de plus en plus sollicitée, pourrait faire face avec un poste en moins, particulièrement lorsque les collègues, épuisés, sont en congé maladie et non remplacés !

6 postes d'attachés dédiés au contrôle des établissements privés (4 à la DPM et 2 à la DEP) et 1 poste d'adjoint à la DSDEN 44 sont créés.

Depuis 2021 le plan de requalification a permis la suppression de 153 postes de catégorie C et la création de 78 postes de catégorie B et 75 de catégorie A.

Madame la cheffe de division de la DIPATE, nous a clairement dit que le choix qui avait été fait dans l'académie de Nantes pour la mise en œuvre de ce plan de requalification était : « la transformation d'emplois vacants » autrement dit **requalifier le poste sans promouvoir l'agent qui l'occupe, attendre qu'il libère son poste par voie de mutation ou départ à la retraite !**

FO a souligné l'amertume des collègues qui partent sans promotion, alors qu'ils ont exercé, des années durant, des missions reconnues par l'administration d'une catégorie supérieure.

La FNEC FP FO a et continue à dénoncer le choix fait dans l'académie de NANTES ! Il est injuste et ne reconnaît pas les compétences des agents ! De plus, la suppression de postes de C au profit de postes A, surcharge d'autant les collègues dans les services de gestion, RH ou circonscriptions du 1^{er} degré qui doivent faire autant, voire plus, en étant de moins en moins nombreux ! Enfin ce plan sclérose de fait le mouvement académique, particulièrement pour les ADJAENES !

La FNEC FP FO revendique : Un véritable plan d'intégration des agents au lieu de requalifications opaques et contingentées des postes (les secrétaires de circonscription en B, les secrétaires de direction d'EPL en B, les gestionnaires en services académiques en B, les SG d'EPL en A, etc)

Pour plus de précisions retrouvez notre tract : « **Plan de requalification des postes de personnels administratifs Le SPASEEN FO dénonce les dérives académiques et vous explique tout** » ici : <https://spaseenfo.fr/diffusion/emails-academiques?download=1356:2026-04-09-spaseen-fo-nantes-plan-requalification>

Point sur l'affiliation à la protection sociale complémentaire (PSC) et prévoyance

L'administration nous a présenté la mise en place de la PSC dans l'académie. 99,4 % des agents de l'Académie ont terminé leur parcours d'affiliation.

Pour rappel, apparaissent sur la fiche de paye :

- PSC santé : la participation employeur socle (50 %) + option (5€ max). Arrêt du versement de 15€.
- PSC prévoyance : la participation employeur (7€)

Sur le compte bancaire, sont prélevés :

- PSC santé : option + cotisation ayants droits
- PSC prévoyance : socle et option

Nous avons rappelé que la FNEC FP-FO est la seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord du 8 avril 2024 nous imposant l'adhésion obligatoire au volet santé du contrat PSC et le découplage de la santé et de la prévoyance.

Aucune analyse qualitative de la PSC n'a été proposée, et pourtant, il y a beaucoup à dire. Depuis le 1er mai, date de la mise en place de cet accord, les collègues sont révoltés. Et pour cause, ils se voient imposer :

- Un contrat santé obligatoire. Il n'y a plus de liberté de choix de sa mutuelle !
- La forte augmentation des cotisations et l'augmentation programmée des cotisations dans les deux années à venir ;
- Des remboursements insuffisants ;
- L'obligation de prendre des options pour être mieux remboursés ;
- L'obligation de payer deux cotisations, une pour le volet santé, une pour le volet prévoyance ;
- Une cotisation des retraités qui augmente jusqu'à 175 % de la cotisation d'équilibre après 6 ans d'adhésion !

La FNEC-FP FO revendique :

- ✓ La liberté d'adhésion à la complémentaire santé
- ✓ Le couplage santé-prévoyance
- ✓ Une même couverture pour tout le monde selon le principe de solidarité : « *chacun cotise selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins* »
- ✓ Le remboursement par la MGEN des sommes prélevées sur leur compte sans leur accord

L'accord PSC doit être dénoncé et renégocié sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé- prévoyance, et le même panier de soins pour tous, sans système d'options ou de sur-cotisation ! Signez la pétition de notre fédération ici : <https://www.fo-fnecfp.fr/petition-psc/>

Le télétravail :

La FNEC FP FO a posé deux questions sur ce sujet :

Télétravail en CIO : Pouvons-nous avoir le bilan de l'expérimentation du télétravail au CIO de Saint Nazaire ? Pouvons espérer une extension à l'ensemble des CIO pour la rentrée de septembre ?

Réponse de l'administration : le bilan de l'expérimentation sera fait le 7 juillet. Nous attendons le retour de ce bilan pour prendre une décision quant à son extension ou non aux autres CIO !

Pour la FNEC FP FO, tout cela a assez duré, les personnels administratifs des CIO font partie des services académiques, ils ont des fonctions télétravaillables (ils ont d'ailleurs télétravaillé pendant la canicule) et doivent accéder au télétravail ! Nous réclamons l'égalité de traitement entre agents et nous continuerons à nous battre aux cotés des agents des CIO !

La FNEC-FP FO se félicite des règles d'assouplissement du télétravail au regard des prix du carburant. Nous réitérons notre demande de l'accès au télétravail dès six mois d'ancienneté ainsi que pour nos collègues travaillant en EPLE

La FNEC-FP FO a écrit à Madame la Rectrice dès le 03 avril 2026 à ce sujet et s'est aussi adressé à Monsieur le SG d'Académie lors du CSA SA du 09 avril. Madame la Rectrice nous a répondu favorablement le 02 juin.

En parallèle, la FNEC-FP FO a réalisé le 20 mai une enquête sur le coût des carburants et grâce à vos nombreux retours (plus de 130), nous avons pu évaluer à 100 euros en moyenne l'augmentation mensuel du coût du carburant pour les agents qui ne peuvent pas faire autrement que de prendre leur voiture pour se rendre au travail !

Le lendemain de l'envoi de notre tract, révélant les conclusions de notre enquête, l'administration publiait la circulaire sur l'extension du télétravail au regard des prix du carburant !

Depuis, les collègues des services académiques ont la possibilité de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine, sous réserve des nécessités de service (demande de télétravail exceptionnel à formuler chaque mois).

Pour la FNEC FP FO C'est une victoire ! Nous sommes heureux d'avoir œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail de nos collègues ! Nous continuons à revendiquer l'accès au télétravail pour les collègues en EPLE ou exerçant leurs missions depuis au moins 6 mois ! N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés : nous vous accompagnerons face aux disparités d'application d'un service à l'autre, voire au sein du même service !

